



**Syndicat
CGT
Renault Cléon**

cgt.renault.cleon@wanadoo.fr
cgt.cleon@renault.com
fax: 01 76 86 78 40

Site CGT Cléon: cgtrenaultcleon.fr

AGIRC ARRCO:

**Un accord inacceptable.
Intérimaires: faites valoir
vos droits**

Jeudi 29 octobre 2015

AGIRC ARRCO : ACCORD ENTRE MEDEF, CFDT, CFE-CGC, CFTC.

- C'est une façon déguisée de reporter de l'âge de départ en retraite d'un an, et de baisser les pensions !

- 5,7 milliards d'économies sur le dos des salariés et des retraités. Pas un euro de dépensé par les entreprises !

**Nous souhaitons éclairer l'ensemble
des salariés, retraités et demandeurs d'emploi.**

Premier exemple :

- Le salarié a 62 ans, il a toutes ses années pour prétendre bénéficier d'une retraite à taux plein. **Il peut partir en retraite mais, avec cet accord, il verra sa retraite complémentaire amputée de 10 % pendant trois ans.**

Deuxième exemple :

Une femme a son taux plein à 64 ans, ce qui est la moyenne aujourd'hui au regard des carrières des femmes. Elle décide de bénéficier de ses droits à retraite à 64 ans, **elle aura une retraite complémentaire amputée de 10 % pendant trois ans ;**

- Si elle décide de reporter son départ, dans ce cas :

- Elle n'aura plus d'abattement à 65 ans.

Troisième exemple :

Un salarié bénéficie du dispositif « carrière longue » ou « pénibilité » qui lui permet de partir à 60 ans :

- Il verra sa retraite complémentaire amputée de 10 % pendant trois ans.

- S'il décide de reculer l'âge de départ, dans ce cas :

- Il n'a plus d'abattement s'il part à 61 ans.

Tous les salariés relevant du secteur privé, quelle que soit leur situation au regard des droits à la retraite, seront concernés par cet accord. Etant donné le pouvoir d'achat des salariés et des retraités, nombre de salariés n'aura pas d'autre choix que de travailler plus longtemps.

Il s'agit donc d'un report de l'âge de départ en retraite !!

Pour d'autres, notamment pour les 6 millions de demandeurs d'emploi qui n'ont pas d'autre choix que de partir en retraite à l'âge du taux plein, ils se verront appliquer ces abattements de 10 % pendant trois ans. Il en est de même pour toutes celles et tous ceux qui sont en maladie, voire en longue maladie.

Pour tous ceux-là, ce sera une baisse imposée du niveau de leur retraite. Nous rappelons que le niveau moyen de retraite, base + complémentaire, est de 1 206 euros et que nombre de retraités sont bien en dessous.

Aucun financement supplémentaire du patronat

En contrepartie, le Medef propose de mettre 300 millions de cotisations sur la table. **Cette augmentation sera compensée par une baisse des cotisations ATMP (accident du travail, maladie professionnelle), c'est l'engagement qu'a pris le gouvernement pour que cet accord puisse exister.**

C'est scandaleux !

Le patronat se paye sur l'argent des victimes du mal-travail organisé par lui-même, alors que les sous déclarations d'accidents du travail sont largement reconnues. La CGT a refusé ce marché de dupe qui, dans un deuxième temps, va permettre au pouvoir politique de reporter l'âge légal de départ en retraite.

Le Medef (syndicat des Patrons) la CFDT, la CFE-CGC se sont félicités de cette signature pour un accord qui est un recul pour nous tous !

La CFDT, la CFTC et la CGC, avec le patronat, sont tous très fiers de cet accord sur les retraites complémentaires.

Voilà un modèle de « dialogue social », nous disent-ils. Mais qui peut se réjouir de ce nouveau recul, si ce n'est le patronat?

Le « dialogue social » vise à faire contresigner les coups patronaux par les directions syndicales. Mais elles n'ont à choisir que la sauce à laquelle les salariés seront mangés. Qu'est-ce que vous êtes prêts à sacrifier : vos conditions de travail ou votre salaire ? Votre temps de travail ou votre emploi ? Voilà comment se déroule le prétendu « dialogue » social !

Jamais il ne s'agit de mettre en balance les profits ou les dividendes versés aux actionnaires !

Intérimaires, faites valoir vos droits !!



Le 6 octobre, en présence de camarades de la CGT ADECCO et de l'USI, Union Syndicale de l'Intérim, (CGT) une distribution de tracts et de livrets a été organisée aux portes de l'usine.

Les camarades CGT de l'intérim remercient les salariés pour l'accueil qu'ils leur ont réservé.

Oui, dans l'intérim aussi la CGT est organisée et combative.

Rappel: la CGT, dans l'intérim comme ailleurs, n'existerait pas sans ses syndiqués, les camarades vous appellent donc à les rejoindre.

- Vous trouverez les coordonnées nécessaires sur les livrets et flyers distribués.

Les intérimaires qui n'auraient pas ces documents peuvent se rapprocher des militants CGT de Cléon, qui leur fourniront.

Intérimaires: mains d'oeuvre bon marché et jetable?

Y a-t-il un pilote dans l'avion?

La direction, en CE, DP...nous assure que: «en cas de journée non travaillée, les intérimaires seront soit en JCC, pour ceux qui en ont, soit ils seront en absence autorisée payée».

L'employeur est en effet tenu, dans le cas d'une journée non-travaillée, de fournir un travail aux intérimaires, soit de payer la journée !

Ca paraît pourtant clair..et bien non, ce n'est pas le cas. Les militants CGT sont très souvent interpellés par des camarades intérimaires à ce sujet.

Exemple, au R9M, le 23 septembre était une journée « non-travaillée ».

La direction de Renault a retiré un JCC aux intérimaires qui en avaient mais ne veut pas payer les intérimaires qui n'en avaient pas ! Elle est Hors-la-loi !

Cela s'est également produit au Montage du M et certainement dans d'autres ateliers.

- Les intérimaires n'ont pas à supporter les « vols » de la direction !

Nous vous rappelons que vous êtes près de 1 100 intérimaires à Cléon.

Vous occupez entre 50% et 80 % des postes dans la plupart des ateliers de production !

**Vous êtes INDISPENSABLES pour la production....
Aujourd'hui, si les intérimaires décident d'arrêter volontairement de travailler... Plus rien ne sort de l'usine !**

Nous savons que la situation précaire des intérimaires n'est pas simple, et la direction compte bien là dessus.

Mais pour défendre ses droits, pour imposer des revendications, le rapport de force, c'est-à-dire les « arrêts de travail » sont indispensables.

Pensez-y....